



Commission Départementale des Activités Sportives

Procès-Verbal N°2

lundi 20 août 2026

Le Président de séance	M. Émile TASSISTRO
Le Secrétaire	M. Jean Louis NOZZI
Délégué du C.D.	
Présents	M. Bruno GARCIA-André VITIELLO (président du District), M. Fabrice PORTEVIN (secrétaire Générale)

ORDRE DU JOUR

- Rappel Règlement
- Correspondances
- Poules définitive Séniors
- Poules définitive Jeunes
- Desideratas

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

RAPPEL « ARTICLE 53 – HEURES DES MATCHS OFFICIELS »

- a) Le club recevant est tenu d'expédier au District, de préférence au moyen de l'adresse e-mail officielle du club, les imprimés prévus à cet effet, indiquant la date, l'heure et le lieu du match pour

affichage sur Internet et dans "FootClubs", c'est-à dire être réceptionnés par le Secrétariat jusqu'au mercredi à 23 h, de la semaine précédant la rencontre.

Passé ce délai le club fautif sera pénalisé d'une amende de 20 €.

Si aucun horaire n'est parvenu au District du Var après le lundi 17h précédant la rencontre, que ce soit en championnat, en Coupe du Var, match remis ou donné à rejouer, seniors et jeunes, aucun horaire ne sera publié et aucun arbitre ne sera désigné. La rencontre n'aura pas lieu et le club fautif pourrait avoir match perdu par pénalité selon la décision de la Commission compétente.

Pour les Championnats Futsal, Loisirs, Féminines et Foot Educatif, se référer aux règlements spécifiques.

e) Pour les matches de Coupe du Var et les matches en retard ou remis de championnat, dont les dates sont fixées au cas par cas, par les commissions compétentes, une convocation doit être adressée au club adverse avec copie au District du Var **au plus tard le mercredi 23 heures de la semaine précédente.**

f) Modification de convocation : Les convocations paraissent sur le site Internet du District et dans "Foot clubs" dès leur enregistrement par le Secrétariat.

Sauf cas exceptionnel apprécié par la Commission d'organisation, aucune modification d'horaire et de lieu ne pourra intervenir après le lundi 17h30 précédant la rencontre. Une amende financière de 30 € sera portée au débit du club demandeur.

Ces modifications d'extrême urgence ne peuvent concerner que des changements d'horaire pour le même jour (pas du samedi au dimanche ou inversement), **sauf entente entre les deux clubs.**

Au cas où la rencontre ainsi modifiée ne s'est pas déroulée, le club recevant aura match perdu systématiquement, s'il ne peut apporter la preuve qu'il a respecté en totalité les prescriptions ci-dessus.

g) La convocation valable est la seule paraissant sur le site Internet du District et dans "Foot clubs" avant la rencontre prévue au calendrier, en dehors des cas exceptionnels ci-dessus. A noter que les horaires sont consultables sur Internet et dans "Foot Clubs" dès leur enregistrement au District mais ils ne sont officiels et définitifs qu'après validation de la Commission des Calendriers, le jeudi de la semaine précédant la rencontre.

RAPPEL « MOTIF – REPORT DES RENCONTRES »

Pour être accepté par la Commission, ces reports devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueurs n'est pas un motif recevable pour un report.**

- **préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.**

- mentionner l'accord des deux clubs.

RAPPEL REGLEMENT U19 "ART.4 - CALENDRIER ET HORAIRE »

Les rencontres des Championnats "Jeunes" U19 se dérouleront le samedi après-midi à partir de 14h00. La Commission est seule autorisée à modifier la date des rencontres.

RAPPEL REGLEMENT U14-U15-U16-U17 "HORAIRES"

Pour les catégories U14 – U15 – U16 – U17, il est admis qu'une rencontre puisse être fixée le samedi sans accord préalable, sauf si en début de saison un club manifeste son intention de ne jouer que le dimanche.

COMPOSITION DES POULES SENIORS 2026 / 2027

CHAMPIONNAT D1

POULE 0	
EQUIPES	
1	US CUERS PIERREFEU 1
2	U.S DE BERTHE
3	S.C DRAGUIGNAN 1
4	F.C PUGÉTOIS 1
5	ASPTT TOULON 1
6	S.C NANSAIS 1
7	GAPEAU F.C 1
8	F.C RAMATUELLOIS 2
9	A.S ST CYR 1
10	U.S ST MANDRIER 1
11	C.A ROQUEBRUNOIS 1
12	U.S CARQUEIRANNE LA CRAU 2
13	F.C PONTCARRAL 1
14	EXEMPT

Information : En conséquence de la réorganisation des poules de la Ligue Méditerranée, le calendrier du championnat D1 a été modifié afin de tenir compte de la nouvelle composition des poules.

CHAMPIONNAT D2

POULE A		POULE B	
EQUIPES		EQUIPES	
1	EFC SEYNOIS 2	1	ST O LONDAIS 2
2	ET S LORGUAISE 1	2	SC PLANTOURIAN 1
3	FC LAVANDOU BORMES 1	3	US CADIÉRENNE1
4	SP C COGOLINOIS 1	4	US DU VAL D'ISSOLE 1
5	UA VALETTOISE 2	5	AS ARCOISE 1
6	RC LA BAIE 1	6	AS DE L'ESTEREL 2
7	JS DE BERTHE 2	7	EFC FRÉJUS ST RAPHAEL 3
8	SC DRAGUIGNAN 2	8	AC TOULONNAIS 1
9	FC PAYS DE FAYENCE 1	9	ASPTT HYÈRES 1
10	SP C BARJOLS 1	10	US PRADETANNE 1
11	FC GONFARON 1	11	FC PUGÉTOIS 2
12	HYERES FC 3	12	US OLLIOULAISE 1

CHAMPIONNAT D3

POULE A		POULE B		POULE C	
EQUIPES		EQUIPES		EQUIPES	
1	US BANDOLAISE	1	JS BEAUSSETANNE	1	CA ROQUEBRUNOIS 2
2	AS STE MUSSE	2	AS POURRRRIÈROISE	2	FC PAYS DE FAYENCE 2
3	SC NANS 2	3	GAPEAU FC 2	3	LE MUY FC
4	US PRADÉTANNE 2	4	AS BRIGNOLAISE 2	4	FC VIDAUBAN
5	FC TOULON OUEST	5	AS ST CYR 2	5	AS CALLAS CANTON
6	US ST MANDRIER 2	6	AS LES VALLONS	6	FA FRÉJUSIENNE
7	US OLLIOULAISE 2	7	CA CANNETOIS	7	AS MAXIMOISE 2
8	US SANARYENNE	8	SC TOURVAIN	8	FC GRIMAUDOIS
9	FC REVESTOS	9	US ZACHARIENNE	9	FC RAMATUELLOIS 3
10	SIX FOURS LE BRUSC 2	10	AS SIGNES	10	FCUS TROPÉZIENNE 2
11	US CUERS PIERREFEU 2	11	O DE ST MAXIMIN 2	11	RC LA BAIE 2
12	AV S MAR VIVO	12	EXEMPT	12	ST TRANSIAN

Information :

O. Taradeau : Désengagement de leur équipe. Pris note.

ST Transian : Demande de changement de poule.

Étant actuellement en poule B, le club ST Transian sollicite son intégration en poule C.

La Commission des Activités Sportives à accepter le changement de poule du ST Transian.

CHAMPIONNAT D4

POULE A		POULE B		POULE C	
EQUIPES		EQUIPES		EQUIPES	
1	CSK OF VAL ROUGIERES	1	SP.C. BARJOLAIS 2	1	O. SALERNOIS 2
2	A.C TOULONNAIS 2	2	SC LE VAL	2	ST. TRANSIAN 2
3	S.O. COLLOBRIEROIS	3	U.S DU VAL D'ISOLE 2	3	AM. CARCOISE
4	A.S GIENS	4	A. S. LES VALLONS 2	4	E.S. CAMPS
5	AV.S. MAR VIVO 2	5	O. DE ST MAXIMIN 3	5	A.S. ARCOISE 2
6	U.S. BANDOLAISE 2	6	O. SALERNOIS	6	F.C. GRIMAUDOIS 2
7	J.S. BEAUSSETANNE 2	7	ENTRECASTEAUX AS	7	ET.S. LORGUAISE 2
8	U.S. SANARYENNE 2	8	A.ET.S. BRASSOISE	8	F.C. CARNOULES
9	SC NANS 3	9	S.C TOURVAIN 2	9	FC BELGENTIER
10	ENT PIVOTTE SERINETTE	10	ASPTT HYERES 2	10	SP. C COGOLINOIS 2
11	U.S CADIÈRENNE 2	11	U.S. RIANs	11	O. FLAYOSCAIS
12	F.C. LAVANDOU/BORMES 2	12	ST.O. LONDAIS 3	12	C.A. ROQUEBRUNOIS 3
13	FC PONTCARRAL 2	13	U.S. BANDOL 3	13	EXEMPT
14	A.C. BERTHE	14	EXEMPT	14	EXEMPT

Information :

Suite à la demande d'inscription d'équipes supplémentaires, la Commission des Activités Sportives a décidé de modifier les calendriers de D4 afin de passer à des poules de 14 équipes au lieu de 12.

À ce jour, le S.O. Collobriérois n'apparaît pas sur le calendrier transmis aux clubs et publié sur le site internet. Nous sommes actuellement dans l'attente de la finalisation de son affiliation, qui est en cours.

CLUBS AYANT TRANSMIS LES HORAIRES POUR TOUTE LA SAISON

RC LA BAIE : Stade Marie Louise Raymond – 830480101 – LA CROIX VALMER – Dimanche
D2 Poule A : 15h00

AC TOULONNAIS : Stade de la Ferme des Romarins – 831371101 – TOULON – Dimanche
D2 Poule B : 15h00

US OLLIOULAISE : Stade Aldo Piemontesi– 830900101 – OLLIOULES – Dimanche
D2 Poule B : 15h00

AS STE MUSSE : Stade Abbe Sassia – 831371501 – TOULON – Dimanche
D3 Poule A : 15h00

FC TOULON OUEST : Stade des Routes – 831370801 – TOULON – Dimanche
D3 Poule A : 15h00

US OLLIOULAISE : Stade Aldo Piemontesi– 830900101 – OLLIOULES – Dimanche
D3 Poule A : 12h30

AS POURRIEROISE : Stade Patrick Blondeau – 830970101 – POURRIERES – Dimanche
D3 Poule B : 15h30

JS BEAUSSETANNE : Stade Municipal – 830160101 – LE BEAUSSET – Dimanche
D3 Poule B : 15h00

AS CALLAS CANTON : Stade Gilles Mistral – 830280101 – CALLAS – Dimanche
D3 Poule C : 15h00

FC GRIMAUD : Stade des Blaquières – 830680101 – GRIMAUD – Dimanche
D3 Poule C : 15h00

LE MUY FC : Stade de La Peyrouas – 830860101– LE MUY – Dimanche
D3 Poule C : 15h00

ENT PIVOTTE SERINETTE : Stade Albert Estublier – 831370701 – TOULON - Dimanche

D4 Poule A : 15h00

FC BELGENTIEROIS : Stade Municipal – 830170101 – BELGENTIER – Dimanche

D4 Poule C : 15h00

AM CARCOISE : Stade Michel Simeon– 830320101 – CARCES – Dimanche

D4 Poule C : 15h00

COMPOSITION DES POULES JEUNES 2026 / 2027

CHAMPIONNAT U19 D1

POULE A		POULE B		POULE C	
EQUIPES		EQUIPES		EQUIPES	
1	A.S. MAXIMOISE	1	A.S. ST CYR	1	ENT PIVOTTE SERINET
2	C.A. ROQUEBRUNOIS	2	ET.S. LORGUAISE	2	F.C. REVESTOIS
3	EFC SEYNOIS ET. S	3	LE MUY F.C.	3	F.C. VIDAUBAN
4	F.C. PUGETOIS 1	4	RACING F.C. TOULON	4	O. TOULON HOSPITAL
5	U.S. ST MANDRIER	5	S. C. DRAGUIGNAN	5	SP.C. COGOLINOIS
6	O. DE ST MAXIMIN	6	SPORTING CLUB TOULON	6	ST. TRANSIAN
7	O.SIX FOURS LE BRUSC	7	U.A. VALETTOISE	7	TOULON TREMLIN
8	SIX FOURS LE BRUSC F	8	U.S. CADIERENNE 2	8	U.S DU VAL D'ISSELE
9	ST TROPEZ / LA BAIE	9	U.S. CUERS PIERREFEU	9	U.S. OLLIOULAISE
10	U.S. CADIERENNE	10	U.S. PRADETANE	10	US ZACHARIENNE
11	EXEMPT	11	US CARQUEIRANNE CRAU		
12	EXEMPT	12	EXEMPT		

Information :

GARDIA CLUB : Désengagement de leur équipe. Pris note.

CHAMPIONNAT U17 D1

POULE 0	
EQUIPES	
1	A.S. BRIGNOLAISE
2	C.A. CANNETOIS
3	ENT PIVOTTE SERINET
4	ET CLARET LA RODE
5	HYERES F.C.
6	RACING F.C. TOULON
7	S. C. DRAGUIGNAN
8	SIX FOURS LE BRUSC F
9	SPORTING CLUB TOULON
10	U.S. CADIERENNE
11	US CARQUEIRANNE CRAU
12	JS BEAUSSETANNE

Information :

S.T.O LONDAIS : Désengagement de leur équipe. Pris note.

J.S. BEAUSSETANE : Repêchée en D1. (En attente d'acceptation du club)

CHAMPIONNAT U17 D2

POULE 0	
EQUIPES	
1	A. S. LES VALLONS
2	BESSE S.
3	ET.S. LORGUAISE
4	F.C. LAVANDOU/BORMES
5	F.C. RAMATUELLOIS 1
6	F.C. VIDAUBAN
7	O. DE ST MAXIMIN
8	ST TROPEZ / LA BAIE
9	ST. TRANSIAN
10	U.S. CUERS PIERREFEU
11	USAM TOULON
12	GARDIA C. 2

Information :

GARDIA C. 2 : Suite au repêchage du J.S Beausset, La Commission des Activités Sportives à accepter l'engagement de GARDIA C. 2

CHAMPIONNAT U16 D1

POULE 0	
EQUIPES	
1	A. .S. DE L'ESTEREL
2	A.C. BERTHE
3	A.S. BRIGNOLAISE
4	A.S. ST CYR
5	AV.S. MAR VIVO
6	C.A. CANNETOIS
7	EFC FREJUS ST RAPH 2
8	ENT PIVOTTE SERINET
9	HYERES F.C.
10	SIX FOURS LE BRUSC F
11	SPORTING CLUB TOULON 2
12	U.A. VALETTOISE

CHAMPIONNAT U16 D2

POULE 0	
EQUIPES	
1	EFC SEYNOIS ET. S
2	ET CLARET LA RODE
3	F.C CARNOULES
4	F.C. GRIMAUDOIS
5	F.C. PAYS DE FAYENCE
6	O. DE ST MAXIMIN
7	U.A. VALETTOISE 2
8	U.S. BANDOLAISE
9	U.S. CADIERENNE
10	U.S. PRADETANE
11	US CARQUEIRANNE CRAU 2
12	USAM TOULON

CHAMPIONNAT U16 D3

POULE A		POULE B	
EQUIPES		EQUIPES	
1	A. .S. DE L'ESTEREL 22	1	ASPTT HYERES 21
2	C.A. ROQUEBRUNOIS 21	2	GAPEAU F.C 21
3	E.S. CAMPS 21	3	GARDIA C. 22
4	F.C. PUGETOIS 21	4	O. FLAYOSCAIS 22
5	F.C. RAMATUELLOIS 21	5	SIX FOURS LE BRUSC F 22
6	O. FLAYOSCAIS 21	6	ST.O. LONDAIS 21
7	S. C. DRAGUIGNAN 21	7	U.S. CUERS PIERREFEU 21
8	ST TROPEZ / LA BAIE 21	8	U.S. ST MANDRIER 21

Information :

Après réflexion, la poule B est ramenée à 8 équipes, afin d'être en conformité avec la poule A.

CHAMPIONNAT U15 D1

POULE 0	
EQUIPES	
1	A.S. BRIGNOLAISE 1
2	C.A. CANNETOIS 1
3	ENT. AS STE MAXIME - SC PLANTOURIAN 1
4	ET CLARET LA RODE 1
5	F.C. PAYS DE FAYENCE 1
6	HYERES F.C. 1
7	O. DE ST MAXIMIN 1
8	RACING F.C. TOULON 1
9	SIX FOURS LE BRUSC F 1
10	SP.C. COGOLINOIS 1
11	U.S. PRADETANE 1
12	US CARQUEIRANNE CRAU 1

CHAMPIONNAT U15 D2

POULE 0	
EQUIPES	
1	A.C. BERTHE
2	A.S. ST CYR
3	EFC FREJUS ST RAPH 2
4	ENT PIVOTTE SERINET
5	F.C. GONFARONNAIS
6	F.C. PUGETOIS
7	O. TARADEEN
8	O. TOULON HOSPITAL
9	S. C. DRAGUIGNAN
10	ST.O. LONDAIS
11	U.S. CUERS PIERREFEU
12	U.S. SANARYENNE

CHAMPIONNAT U15 D3

POULE A		POULE B		POULE C	
EQUIPES		EQUIPES		EQUIPES	
1	A.S. ST CYR 2	1	A.S. ARCOISE	1	A.S. DE L'ESTEREL
2	AV.S. MAR VIVO	2	E.S. CAMPS	2	ASPTT HYERES
3	ET CLARET LA RODE 2	3	ENT.CARNOULES-BESSE	3	C.A. ROQUEBRUNOIS
4	F.C. REVESTTOIS	4	ET.S. LORGUAISE	4	E.S. CAMPS 2
5	GARDIA C. 2	5	F.C. BELGENTIEROIS	5	F.C. LAVANDOU/BORMES
6	O. TOULON HOSPITAL 2	6	F.C. DE POURRIERES	6	HYERES F.C. 2
7	U.S. BANDOLAISE	7	F.C. VIDAUBAN	7	SP.C. COGOLINOIS 2
8	U.S. OLLIOULAISE	8	O. DE ST MAXIMIN 2	8	ST TROPEZ / LA BAIE
9	US CARQUEIRANNE CRAU 2	9	U.S. CUERS PIERREFEU 2	9	U.S. LUCOISE
10	USAM TOULON	10	U.S. RIANIS	10	F.S. SEYNOIS *
		11	US ZACHARIENNE		
		12	J.S. BEAUSSETANE *		

Information :

F.C. SEYNOIS : Demande d'intégration au championnat D3

La Commission des Activités Sportives est favorable à l'intégration de l'équipe.

Elle reste dans l'attente d'un retour afin de confirmer et valider définitivement son engagement au sein de la poule C.

J.S. BEAUSSETANE : Demande d'intégration au championnat D3

La Commission des Activités Sportives est favorable à l'intégration de l'équipe.

Elle reste dans l'attente d'un retour afin de confirmer et valider définitivement son engagement au sein de la poule B.

CHAMPIONNAT U14 D1

POULE 0	
EQUIPES	
1	A.C. BERTHE 21
2	A.S. BRIGNOLAISE 21
3	AS. LA BEUCAIRE 21
4	C.A. CANNETOIS 21
5	F.C. PUGETOIS 21
6	GARDIA C. 22
7	O. DE ST MAXIMIN 21
8	SIX FOURS LE BRUSC F 21
9	SPORTING CLUB TOULON 21
10	U.S. PRADETANE 21
11	U.S. SANARYENNE 21
12	US CARQUEIRANNE CRAU 21

CHAMPIONNAT U14 D2

POULE 0	
EQUIPES	
1	A. .S. DE L'ESTEREL
2	C.A. ROQUEBRUNOIS
3	EFC FREJUS ST RAPH 2
4	EFC SEYNOIS ET. S
5	ENT. AS STE MAXIME - SC PLANTOURIAN 1
6	ENT. TOULON METROPOLE FUTSAL - TOULON TREMPIN
7	F.C. RAMATUELLOIS
8	GAPPEAU F.C
9	HYERES F.C. 2
10	S. C. DRAGUIGNAN
11	U.A. VALETTOISE 2
12	U.S DU VAL D'ISOLE

CHAMPIONNAT U14 D3

POULE A		POULE B		POULE C	
EQUIPES		EQUIPES		EQUIPES	
1	AS. LA BEAUCAIRE 2	1	A. S. LES VALLONS	1	A.S. ARCOISE
2	ASPTT HYERES	2	E.S. CAMPS	2	A.S. CALLAS CANTON
3	EFC SEYNOIS ET. S 2	3	ET CLARET LA RODE 2	3	C.A. ROQUEBRUNOIS 2
4	ENT PIVOTTE SERINET	4	O. DE ST MAXIMIN 2	4	ENT. AUPS SALERNES
5	ET CLARET LA RODE	5	S.C VALOIS	5	F.C SAINTE ANASTASIE
6	F.C. REVESTOIS	6	SC NANSAIS	6	F.C. PAYS DE FAYENCE
7	J.S. BEAUSSETANNE	7	SC TOURVAIN	7	F.C. VIDAUBAN
8	SIX FOURS LE BRUSC F 2	8	ST.O. LONDAIS	8	S. C. DRAGUIGNAN 2
9	U.S. CADIERENNE	9	US CARQUEIRANNE CRAU 2	9	SP.C. COGOLINOIS
10	U.S. CUERS PIERREFEU	10	US ZACHARIENNE	10	ST. TRANSIAN
11	U.S. ST MANDRIER				
12	USAM TOULON				

CLUBS AYANT TRANSMIS LES HORAIRES POUR TOUTE LA SAISON

ENT PIVOTTE SERINETTE : Stade Albert Estublier – 831370701 – TOULON - Samedi
U19D1 Poule C : 18h00

DESIDERATAS 2026 / 2027

Pour accéder aux desideratas de la saison 2026/2027, aller sur le site du District du Var - épreuves – desideratas

Rappel (art. 53 du District)

"En **JEUNE**, il est admis qu'une rencontre puisse être fixée le samedi sans accord préalable, **sauf si en début de saison un club manifeste son intention de ne jouer que le Dimanche.**"

Clubs souhaitant jouer le SAMEDI		Clubs ne pouvant jouer que le DIMANCHE	
U17 D1		U17 D1	-HYERES F.C
U17 D2	- BESSE. S - A.S LES VALLONS - O. DE ST MAXIMIN - F.C LAVANDOU BORMES - ET.S LORGUAISE	U17 D2	- C.A CANNETOIS - U.S CUERS PIERREFEU - S.T. TRANSIAN 1
U16 D1	- C.A CANNETOIS - A.S ST CYR	U16 D1	- E.F.C FREJUS ST RAPHAEL - A.S DE L'ESTEREL -HYERES F.C
U16 D2	- O. DE ST MAXIMIN	U16 D2	- F.C CARNOULES - USAM TOULON
U16 D3	- F.C RAMATUELLOIS - U.S CUERS PIERREFEU - A.S DE L'ESTEREL - E.S CAMPS	U16 D3	- GAPEAU F.C
U15 D1	- C.A CANNETOIS - AS MAXIMOISE - O. DE ST MAXIMIN	U15 D1	- U.S PRADETANE -HYERES F.C
U15 D2	- U.S CUERS PIERREFEU - A.S ST CYR	U15 D2	
U15 D3	- F.C REVESTOS - A.S DE L'ESTEREL - E.S CAMPS 2 - ET.S LORGUAISE - F.C LAVANDOU BORMES	U15 D3	- U.S CUERS PIERREFEU - A.S ST CYR -HYERES F.C - E.S CAMPS 1
U14 D1	- C.A CANNETOIS - O. DE ST MAXIMIN	U14 D1	- U.S SANARYENNE
U14 D2	-TOULON METROPOLE FUTSAL 1 - F.C RAMATUELLOIS - AS MAXIMOISE - A.S DE L'ESTEREL -HYERES F.C	U14 D2	
U14 D3	- S.T. TRANSIAN 1 - U.S CUERS PIERREFEU - F.C REVESTOS - O. SALERNOIS	U14 D3	-S.C. VALOIS - USAM TOULON

RAPPEL :

Les desideratas arrivés après le début du championnat sont pris en compte

1 mois à compter de la date de réception envoyé par le club

Prochaine réunion

Sur convocation

Le Président : Emile TASSISTRO

Le Secrétaire : Jean Louis NOZZI